

ACCREDITATIONS DU PERSONNEL ET DES DÉLÉGATIONS POUR LES FÉDÉRATIONS NATIONALES

Ce document décrit les quotas d'accréditation pour le personnel et la délégation des Fédérations Nationales, à l'exclusion des coureurs. Veuillez consulter les instructions et les procédures ci-dessous.

Un nombre maximum d'accréditations du personnel et de la délégation est attribué à chaque Fédération Nationale. Il appartient à chaque Fédération Nationale d'adapter ses demandes d'accréditation de personnel et de délégation en fonction de ses besoins pour chacune des courses.

Le nombre total d'accréditations du personnel et de la délégation est basé sur le nombre total de coureurs ayant participé aux épreuves sur Route lors des précédent Championnats du Monde Route UCI 2025 à Kigali, Rwanda.

Nombre total de coureurs enregistrés en 2023 à la Route et au Paracyclisme Route	Quota maximum global par Fédération Nationale
Plus de 20 coureurs	32
Entre 11 et 20 coureurs	23
Entre 6 et 10 coureurs	18
Entre 1 et 5 coureurs	16
0 coureur	5

Si le nombre de coureurs (sur la base du système de qualification) participant aux Championnats du Monde Route UCI 2026 a augmenté par rapport à l'année précédente, la Fédération Nationale peut demander des accréditations supplémentaires.

Dans la limite du nombre maximum d'accréditations susmentionné, chaque Fédération Nationale peut accréditer les personnes suivantes selon leur fonction au sein de la délégation :

Code	Fonction	Quota maximum par fonction et par Fédération Nationale
6.1	Président de la Fédération Nationale	1
6.2	Secrétaire Général de la Fédération Nationale	1
6.3	Délégués Officiels de la Fédération Nationale	3
6.4	Team Manager	1
6.5	Directeur Technique National	1
6.6	Coach	A la discrétion de la FN, selon quotas encore disponibles
6.7	Médecins	A la discrétion de la FN, selon quotas encore disponibles
6.8	Mécaniciens	A la discrétion de la FN, selon quotas encore disponibles
6.9	Assistants Paramédicaux	A la discrétion de la FN, selon quotas encore disponibles
6.10	Attaché de presse	1
6.11	Interprète	1
6.13	Assistant du Team Manager	1
6.14	Accompagnant de la Délégation Officielle	1
6.15	Accompagnant de la Délégation Sportive	A la discrétion de la FN, selon quotas encore disponibles
6.16	Vidéographe de l'équipe	1

Les coureurs enregistrés pour les Championnats du Monde Route UCI 2026 reçoivent automatiquement une accréditation. Ils ne sont pas compris dans le quota du personnel et de la délégation et aucune demande d'accréditation n'est nécessaire.

Pour les demandes d'accréditations, veuillez vous connecter avec l'adresse email officielle de votre Fédération Nationale sur la plateforme dédiée sur le lien ci-suitant : <http://uci.getyourevent.online/>

La procédure d'accréditation se fait en deux temps :

1. Remplir les données du staff qui seront stockées et prêtes à être utilisées pour tous les événements UCI.
2. Demander l'accréditation pour un événement en particulier

Date d'ouverture du système d'accréditation : 1^e août 2026, 12h00 (CET)

Date de clôture du système d'accréditation : 11 septembre 2026, 12h00 (CET)

Les Fédérations Nationales doivent récupérer leurs accréditations au Centre d'Accréditation situé à l'adresse suivante :

Factory, 1111 Rue Saint-Antoine O, Montréal, QC H3C 2H8 – within walking distance of UCI HQ